

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60
Délégués présents : 31
Absents : 29

Vote(s) pour : 31
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 30 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 décembre 2023

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Madame Marilyn WEBERT, Déléguée Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2023-04-0712 : Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5711-1, L5211-1 et L2312-1,

VU le règlement budgétaire et financier du Syndicat mixte du SCoTAM,

VU l'exposé de Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoTAM,

CONSIDERANT que le Président du Syndicat mixte du SCoTAM doit présenter au Comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

CONSIDERANT que le rapport mentionné, ci-dessus, doit donner lieu à un débat en Comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Syndicat mixte,

CONSIDERANT les orientations budgétaires envisagées pour l'année 2024 pour le Syndicat mixte du SCoTAM telles que détaillées dans la note explicative de synthèse transmise aux délégués avec la convocation et notamment :

- Garantir le **fonctionnement général de la structure** (gestion du personnel, des assemblées, formations, reprographie, location des locaux, du véhicule de service, représentations extérieures, etc.),
- Assurer les **missions courantes du Syndicat mixte** (suivi du SCoTAM et des dossiers d'urbanisme, accompagnement des communes et des Intercommunalités membres dans leurs projets et mises en compatibilité avec le SCoTAM, production d'avis sur des autorisations d'urbanisme, sur des études d'impacts environnementaux et sur des projets commerciaux, représentations extérieures, formations, etc.),
- Poursuivre les **études** déjà engagées et prévoir leur amortissement,
- Intégrer des crédits pour engager de **nouvelles études** et prévoir leur amortissement,
- Développer des **partenariats** et des **services aux Intercommunalités** membres (études, ingénierie, etc.).

Délibération

*Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,*

PREND ACTE qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, a été présenté au Comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

PREND ACTE qu'un Débat sur les Orientations Budgétaires du Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2024 s'est tenu en séance de Comité syndical le 07 décembre 2023, sur la base de la note explicative de synthèse qui a été jointe au dossier de convocation de chaque délégué.

Pour extrait conforme
Metz, le 7 décembre 2023

Le Président
Monsieur Henri HASSER

La secrétaire de séance
Madame Marilyne WEBERT

